



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2019, a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 564 sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2019-2020.*
- *Règlement 565 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien de la branche 1 de la rivière Sud-Ouest.*

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 10 septembre 2019.

Marielle Benoit, OMA
Greffière